

Et si l'on renversait la charge de la conservation des données ?

Depuis le 1er janvier 2017, les employeurs ont la possibilité de proposer à leurs salariés la délivrance par défaut de leurs bulletins de paie de manière dématérialisée. Si l'on en croit les dernières études d'opinion qui ont été réalisées sur le sujet – et notamment un sondage récent opéré par l'Ifop pour Neopost – près de 80% des personnes interrogées sont favorables à l'idée de disposer d'un outil en ligne sécurisé pour recevoir et stocker leurs bulletins de paie.

On peut y voir là une excellente nouvelle en regardant le verre à moitié plein (et plus que ça même) ou s'inquiéter de voir qu'il existe encore 20% des salariés qui s'estiment réfractaires à cette innovation.

En fait, il y a deux éléments à prendre en considération pour analyser cette réticence. Dans la logique de la dématérialisation, il y a la transmission d'une part et la conservation d'autre part. Si les personnes interrogées jugent qu'il est aisé de substituer une remise en main propre par l'envoi d'un courrier électronique accompagné d'une pièce jointe, c'est l'obligation de conservation qui semble susciter le plus d'interrogations et d'inquiétudes.

On le sait, nous aurons tous besoin de produire un jour ces fiches de paie pour reconstituer notre carrière et établir notre dossier de retraite. C'est un moment très important de la vie et nombreux sont ceux qui vous diront que cette simple formalité peut se transformer en cauchemar si un élément de preuve vient à manquer.

A l'ère du papier, cette obligation de conservation est l'affaire de chacun de nous, et chacun peut l'organiser à sa guise, en espérant que nul incendie ou dégât des eaux ne viendra perturber l'intégrité des documents soigneusement stockés.



François Devoret
Fondateur & Dirigeant

ACTUALITÉS

Tous les mois, retrouvez un décryptage lié aux grandes questions du marché de la dématérialisation à valeur probatoire ainsi que les actualités technologiques, clients et partenaires de Lex Persona.

A LA UNE



Odisia prend son envol dans les salons de l'aéro-club de France

L'équipe R&D de Lex Persona remercie les participants au Lex Dev Talk #2 du 30 juin 2017.

C'est en réponse aux attentes de ses clients qui souhaitent recevoir leurs factures électroniques par mail que le groupe DEKRA a décidé de dématérialiser les factures clients éditées au format PDF...

A l'ère du numérique, les choses sont totalement différentes. Avant de savoir ce que nous détenons, intéressons-nous à ce que détiennent les autres sur nous. Les informations sont stockées un peu partout et sont rarement détruites. Les caisses auxquelles nous cotisons ont les traces de l'ensemble de nos paiements, l'administration fiscale connaît les montants de nos rémunérations, les charges sociales, la CSG, sont parfaitement répertoriées. Tout est déjà dématérialisé de leur côté. Alors pourquoi faire peser aux individus la charge de leur conservation dans le temps ?

Ne serait-il pas plus logique pour les organismes publics d'archiver eux-mêmes ces informations et de s'engager sur la pérennité de cette conservation ? Est-ce que finalement, au-delà de la simple économie du bout de papier, ce ne sont pas des milliards de duplications électroniques de documents qui pourraient être économisées ? Après tout, l'Etat archive déjà énormément d'informations. Ne craignons pas une atteinte à la vie privée : du seul fait des charges sociales et des impôts, l'Etat connaît déjà nos bulletins de paie dans le quasi-détail.

En garantissant l'archivage des bulletins de paie, l'Etat et les organismes collecteurs permettraient aux entreprises d'économiser des milliers d'euros, la question de la fracture numérique ne se poserait plus vraiment puisque le salarié n'aurait plus besoin de s'organiser lui-même pour conserver ses données, et enfin le mot dématérialisation rimerait davantage avec simplification aux oreilles du grand public.

C'est un autre chemin, mais un chemin qui mènerait vers une société plus avancée d'un point vue numérique.



LinkedIn Twitter Facebook Website

Copyright © 2017 Lex Persona, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#)